

un camping-cariste abusivement verbalisé.

En revanche, d'autres municipalités (Candes-Saint Martin, Saint Nicolas de Bourgueil, Sainte Maure en Touraine, Biscarosse dans les Landes, Saint Gilles-Croix de Vie en Vendée, Rozay en Brie en Seine et Marne, etc.) accueillent volontiers les camping-caristes sur des aires spéciales et le font savoir. Des « Euro-relais » permettant les approvisionnement en eau et électricité et la vidange des eaux usées ont été ouverts dans d'autres communes. L'échevin chargé de la culture et du tourisme de la Ville de Namur a même écrit en 1989 au maire de Cannes, ville jumelée avec la cité belge, pour s'étonner de « l'inhospitalité de certaines villes dont la vôtre » ajoutant: « Interdire purement et simplement l'arrêt et le séjour pendant 24 heures sur le territoire d'une commune me paraît tout simplement contraire aux droits de l'Homme et bien tristement au simple niveau de l'accueil ».

Autant de mesures et de prises de position qui montrent que le problème commence à être pris en considération de manière positive. Il importe par conséquent de prendre de plus en plus d'initiatives pour faire encore progresser cette tendance nouvelle sans s'en remettre seulement à des conciliabules menés plus ou moins discrètement par quelques notables. Si par exemple chaque famille de camping-

COORDINATION CAMPING-CARISTES

Monsieur le Maire de

Objet : Pratique du tourisme libre et itinérant.

Monsieur le Maire,

En Europe plusieurs millions, en France plusieurs centaines de milliers de personnes pratiquent le tourisme libre et itinérant à bord de campingcars, tourisme qui par définition n'est pas vraiment compatible avec un stationnement plus ou moins long sur des terrains clos et organisés. Il s'agit bien d'un mode de tourisme de plus en plus répandu, susceptible de développer l'intérêt culturel de ceux qui s'y adonnent et d'apporter de nouvelles ressources économique à ceux qui les accueillent sans exiger d'infrastructures coûteuses.

Ces nouveaux touristes font pour la plupart d'entre eux des efforts sérieux pour discipliner la pratique du campingcarisme en matière d'hygiène, de discrétion, etc. Cependant certaines municipalités ne prennent pas encore en compte cette tendance et persistent à interdire, en contradiction bien souvent avec la législation en vigueur, le stationnement des campingcars sur leur territoire.

C'est pourquoi nous serions heureux, M. le Maire, de connaître votre position sur cette question ainsi que les mesures qui sont prises dans votre commune pour accueillir les campingcaristes. Nous sommes bien évidemment à votre disposition pour en débattre et vous apporter le cas échéant toutes informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,

ALAIN FOUQUÉ - 421 C rue du Docteur l'Héritier
77190 DAMMARIÉ LES LYS - Tél. (1) 64374166

caristes prend la peine d'écrire*, mieux encore de rencontrer son maire pour l'entretenir sérieusement de ce problème et lui demander de prendre clairement position au vu de nos arguments et de nos efforts pour discipliner nos amis, nul doute que la question progresse rapidement.

Prenons-en le pari et gageons alors que 1991 sera une bonne année pour le tourisme libre et itinérant.

Alain Fouqué

* On peut par exemple s'inspirer du modèle de lettre ci-joint.

oui au stationnement
libre

non aux interdictions
sauvages

